

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 8 février 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 2, 3 et 4 février 2021

2021 DAC 488 Apposition d'une plaque commémorative en souvenir du rôle du couvent des Récollets pendant la Révolution française au 150-154 rue du Faubourg Saint-Martin (10e).

Mme Laurence PATRICE, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2511-1 et suivants ;

Vu la délibération du 5 mars 1979 réglementant les hommages rendus par la Ville ;

Vu le projet de délibération en date du 1^{er} janvier 2021 par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation l'apposition d'une plaque commémorative en souvenir du rôle du couvent des Récollets pendant la Révolution française au 150-154 rue du Faubourg Saint-Martin à Paris 10^e ;

Vu l'avis du conseil du 10^e arrondissement en date du 19 janvier 2021 ;

Sur le rapport présenté par Mme Laurence PATRICE au nom de la 2^{ème} commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvée la proposition de Madame la Maire de Paris tendant à l'apposition d'une plaque commémorative en souvenir du rôle du couvent des Récollets pendant la Révolution française au 150-154 rue du Faubourg Saint-Martin à Paris 10e.

Article 2 : Le texte de la plaque est : « Pendant la Révolution française, entre 1790 et 1795, le couvent des Récollets a été transformé en atelier de filature pour donner du travail aux femmes « indigentes » de Paris. »

Article 3 : La dépense correspondante, estimée à 1.200 euros, sera imputée sur le budget d'investissement de la Ville de Paris, des exercices 2021 ou suivants.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO